



TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

134

Jeudi 07 juin 2018

A la Une

Mise en lumière de l'absence de pertinence d'une quote part de TVA pour le bloc communal



Ayant acté qu'un des scénarios du rapport Richard/Bur correspondait à l'architecture en faveur de laquelle le Comité des finances locales s'était prononcé –à savoir : le transfert du foncier bâti des départements au bloc communal et un transfert de TVA en complément- le CFL avait décidé le 22 mai 2018 de s'autosaisir de la question, d'apparence technique, mais ô combien politique, des modalités de ce transfert. Ce qui fut fait le 5 juin dans un format (très) réduit en « groupe de travail ».

Le souci de neutralité pour le contribuable primant sur toute autre considération, le produit de foncier bâti départemental ne peut être réparti entre communes et EPCI en fonction de leur perte de produit ou de bases de TH : c'est un transfert de taux qui s'impose. Cela conduit à la mise en place d'un mécanisme de neutralisation individuel de type FNGIR. Bien que le montant de foncier bâti départemental (14,2 Mds€) soit inférieur au montant



de TH à compenser (23,7 Mds€, ou un peu plus de 21 Mds€ si la TH résidence secondaire est conservée), il y a, individuellement, des collectivités (à faible taux de TH et fort taux de FB départemental) qui seront « surcompensées » (elles acquitteront du FNGIR) et d'autres qui seront « souscompensées » (elles recevront du FNGIR).

Trois hypothèses ont été débattues :

1. la part départementale de foncier bâti est transférée aux communes et aux EPCI au prorata de leur perte respective de TH
2. la part départementale de foncier bâti est transférée uniquement aux communes
3. non seulement la part départementale de foncier bâti est exclusivement transférée aux communes mais les EPCI leur transfèrent concomitamment leur actuelle quote-part de foncier bâti.

Sauf aux yeux de ceux qui souhaitent profiter de la suppression de la taxe TH pour amputer le pouvoir fiscal des exécutifs intercommunaux, l'hypothèse n°3 n'est guère apparue pertinente.

Ce qui est plus surprenant, et inquiétant, est que l'hypothèse n°2 ait trouvé des supporters. Surprenant car elle conduit à un FNGIR d'un montant égal à environ 2,5 Mds€, alors qu'avec l'hypothèse « homothétique » n°1, le montant devant transiter par ce type de mécanisme s'élève à « seulement » 730 M€.

Inquiétant, à l'échelle macro, car, avec l'hypothèse n°2, ce serait, schématiquement, les petites collectivités qui verseraient du FNGIR au « bénéfice » des grandes : comment, dès lors, éviter, au bout de quelques années, une remise en question d'un tel flux dont le fondement technique sera moins présent dans les mémoires ? Et, surtout, à l'échelle micro, est-il acceptable de faire dépendre les ressources de, par exemple, la ville de Marseille d'un FNGIR, par essence fragile, à hauteur de 10% de ses recettes réelles de fonctionnement (le taux serait de 1,7%, ce qui est déjà beaucoup, avec l'hypothèse n°1).

Parmi les raisons qui justifient sérieusement de retenir l'hypothèse n°2, seul le souci d'avoir à éviter d'attribuer une fraction de TVA à plusieurs milliers de communes, est fondé. Mais faut-il mettre en danger les perspectives budgétaires de nombre des grandes collectivités pour éviter une écriture juridique complexe et une gestion administrative qui le serait encore plus ?

Pour France urbaine, les termes du débat sont éclairants : la préoccupation de gestion administrative du transfert de TVA conduit à envisager des scénarios synonymes de très grande fragilisation budgétaire et financière. La conclusion qui s'impose est qu'il convient d'abandonner la piste de la TVA partagée pour le bloc communal ! Seul la décision de remplacer un impôt territorialisé par d'autres impôts territorialisés –ce que ne peut être la TVA- peut permettre de rasséréner les gestionnaires locaux.

Contact : [Franck Claeys](#)

En ce moment à France urbaine

[Commission Numérique France urbaine/AdCF/Les Interconnectés : enjeux et objectifs](#)

07 juin 2018

France urbaine, l'Association des Communautés de France (AdCF) et Les Interconnectés ont convoqué mardi 29 mai 2018 leur première commission Numérique sous ce format commun.

Une cinquantaine d'élus au numérique de grandes villes et d'intercommunalités se sont réunis pour échanger sur les enjeux du numérique et d'innovation, eu égard au contexte d'accélération du rythme de transformation poussé par l'Etat et la multiplication des chantiers ouverts à la concertation.

Hormis l'entrée en vigueur récente du Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'autres sujets étaient sur la table, notamment ceux investis par France urbaine : réflexions autour des enjeux d'identité numérique, travaux relatifs à l'inclusion numérique (lire : [« Numérique : France urbaine partie prenante des travaux](#)



[en cours](#) », mais aussi les enjeux d'infrastructures, la confiance numérique et la cybersécurité, l'intelligence artificielle, l'éducation numérique, l'innovation et l'expérimentation dans les territoires, etc.

Les différentes interventions ont permis de rappeler que la transformation numérique se faisait à l'échelle des territoires, au gré de projets innovants et de dynamiques territoriales. Ces « nouveaux modes de faire » entendent dégager des pistes de réflexion face à la très dense variation des enjeux numériques, au service de projets de territoire.

Karine Dognin-Sauze, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'innovation, à la métropole intelligente et au développement numérique, **Franckie Trichet**, adjoint au maire de Nantes et conseiller métropolitain de Nantes Métropole en charge de l'innovation et du numérique, et **Bertrand Serp**, vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'Economie numérique et robotique et adjoint Innovation et numérique au maire de Toulouse, présideront la commission Numérique, qui se réunira de nouveau en juillet prochain.

Contacts : [David Constans-Martigny](#) et [Sébastien Tison](#)



[Stratégies alimentaires territoriales : au menu le projet de loi Egalim et le plaidoyer international](#)

06 juin 2018

La commission Stratégies alimentaires territoriales s'est une nouvelle fois réunie, le 4 juin, dans les locaux de Régions de France. Au menu de ces travaux figuraient successivement le projet de loi Egalim et la mise en place d'un plaidoyer des territoires français à l'international.

L'équipe de France urbaine est, d'abord, brièvement revenue sur sa publication [« Villes, agriculture et alimentation : expériences françaises »](#), réalisée avec le soutien du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Projet de loi Egalim, quel impact sur les collectivités ?

Pour le premier temps de la réunion, consacré au projet de loi EGalim, la commission recevait **Laurence Maillart-Méhaignerie**, députée d'Ille-et-Vilaine et rapporteure pour avis du projet de loi, afin de venir présenter le texte et d'échanger autour des principales dispositions ayant un impact sur les collectivités.

Après avoir salué l'engagement des membres de France urbaine qui, pour la plupart, n'ont pas attendu que le législateur intervienne pour se fixer des objectifs ambitieux en matière de qualité des repas dans leurs établissements de restauration collective, la députée a rappelé les principales dispositions du projet de loi :



- garantir que d'ici 2022, au moins 50% des produits servis en restauration collective soient de qualité (certifiés ou labélisés), dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. La mesure s'applique à tous les établissements de restauration collective gérés par des personnes publiques, ainsi qu'aux établissements du secteur médico-social gérés par des personnes privées (crèches, hôpitaux, collèges et lycées, prisons...). La députée a bien noté que cette mesure suppose de former les gestionnaires et les acheteurs aux méthodes d'achat permettant de remplir ces objectifs ;

- Renforcer l'information aux usagers : sur les progrès réalisés pour l'atteinte des objectifs évoqués précédemment et la qualité nutritionnelle des repas ;

- Interdire, à compter du 1er janvier 2020 au plus tard, de l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique en restauration collective (exception pour les communes non desservies par l'eau potable) ;

- Donner la possibilité aux communes, à titre expérimental, d'interdire les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective.

Dans le prolongement de cette intervention, la trentaine d'élus locaux et cadres territoriaux présente a réagi en soulevant un certain nombre de points :

- Tous s'accordent sur le fait que la restauration scolaire est un vecteur social et sanitaire : elle permet à tous ses usagers de bénéficier, une fois par jour au moins, d'un repas équilibré et composé d'aliments de qualité ;

- L'ensemble des participants estime que les collectivités sont soumises à une injonction paradoxale : elles sont encouragées à favoriser la production locale mais, d'un autre côté, sont soumises au code des marchés publics et à l'interdiction de discriminer les producteurs en fonction d'un critère géographique. Quelques pistes pour solutionner cette contradiction ont été évoquées :

. Inscrire une « exception alimentaire » dans le code des marchés publics qui permettrait de déroger à la procédure des marchés

. Il est également noté qu'il existe une disparité territoriale ainsi qu'une problématique de l'offre parfois insuffisante qui rend inégale la possibilité pour les collectivités de faire appel aux producteurs locaux. Il est également souligné que les collectivités souffrent d'un désavantage concurrentiel auprès des producteurs locaux, qui préfèrent souvent contractualiser avec une grande surface afin de s'assurer un écoulement quotidien ou régulier de leur production.

. Il est convenu de soutenir la démarche en cours de réviser le Groupement d'Etudes des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) afin qu'il soit davantage adapté aux nouveaux objectifs (valorisation des protéines végétale, repas alternatifs, grammage, nombre de portions, ...)

. Le foncier agricole et l'accompagnement des jeunes agriculteurs sont identifiés comme l'une des principales problématiques sur laquelle France urbaine s'impliquera notamment dans le cadre de la mission parlementaire lancée sur le sujet.

. Les participants ont également souligné l'importance des relations avec les autres parties prenantes du territoire : chambre d'agriculture, agences de l'eau, département, région, ... et ont souscrit à la demande de la députée de réfléchir, ensemble, à une évolution de la gouvernance alimentaire territoriale locale.

Stratégie alimentaire : quelle mobilisation à l'international pour France urbaine ?

Pour le second temps de la réunion, et en complément des actions de valorisation des actions conduites par les membres de France urbaine, la réunion du 4 juin a été l'occasion d'échanger autour de la pertinence de porter un discours commun aux villes et métropoles sur la scène internationale et d'évaluer dans quelle mesure une position commune à l'ensemble des collectivités françaises pourrait être portée à l'avenir, notamment avec Régions de France.

Valérie Nicolas, conseillère stratégies internationales à Régions de France, et **Henri Rouillé d'Orfeuill**, membre de l'académie d'agriculture et de Résolis, étaient présents afin de dresser un panorama des acteurs impliqués sur



le sujet au niveau européen et mondial et expliquer la nécessité de construire un plaidoyer en faveur d'une transition alimentaire durable.

En effet, il a été noté durant la réunion que la transition alimentaire passe principalement par trois axes à promouvoir :

- Des systèmes de production soucieux de leurs performances économiques, mais aussi sanitaires, sociales, environnementales et culturelles...
- Une reterritorialisation du système alimentaire : c'est-à-dire à la fois un ré-ancrage des acteurs mondialisés et la promotion de systèmes alimentaires locaux ou territorialisés.
- Une nouvelle alliance des territoires urbains/ruraux et une nouvelle régulation entre l'économie alimentaire mondialisée et les économies alimentaires territorialisées.

La mobilisation des collectivités est, de ce point de vue, un levier de transformation puissant, d'autant que l'on observe aujourd'hui un déséquilibre entre la capacité des intérêts industriels à se mobiliser et influencer le système alimentaire d'une part, et, les collectivités qui, à l'échelle internationale, peinent à se faire entendre pour promouvoir un système alimentaire et agricole territorialisé.

Pour faire entendre la voix des territoires français à l'international, Régions de France est revenue sur la création du groupe de travail « **Gouvernance territoriale, sécurité et transition alimentaires** » mis en place à l'issue de l'Assemblée mondiale de la CGLU (Cités et gouvernements locaux et régionaux unis) en 2016 et dont les membres plaident pour une meilleure reconnaissance des territoires pour promouvoir une transition alimentaire et agricole. Ce groupe offre un cadre d'échanges privilégié entre les différents niveaux de collectivités.

Il s'agit de remettre le système alimentaire au cœur d'un développement local, inclusif (performances sociales), durable (performances environnementales) et plurielle (performances culturelles), c'est promouvoir une véritable « transition agricole et alimentaire », rendue nécessaire par les trop nombreuses externalités négatives du système alimentaire, aujourd'hui trop fortement mondialisé.

Qu'il s'agisse des instances internationales (OMC, FAO) ou des réseaux associatifs ou de collectivités (*International urban food network*, Pacte de Milan, *Organic Cities network* etc.), de nombreux acteurs sont aujourd'hui engagés en faveur d'une transition alimentaire et agricole. Pour autant, il existe **aujourd'hui un déficit très fort de plaidoyer pro territoire et pro transition sur la scène internationale. Les collectivités ont encore peu d'influence au sein des instances internationales, notamment au sein de la FAO et de l'OMC.**

Par conséquent, il est **nécessaire de se doter d'un plaidoyer vigoureux** et par une présence renforcée dans les processus de négociation où se déterminent les régulations internationales.

La valorisation de l'identité et de la diversité de nos territoires est une priorité si l'on souhaite promouvoir une transition alimentaire dont les impacts s'observent sur l'ensemble des territoires du globe.

Si la France est particulièrement attendue et dispose d'une légitimité forte sur les questions agricoles et alimentaires, il a été convenu, à l'issue de la réunion du 4 juin, de travailler à la rédaction d'un plaidoyer commun aux grandes villes et métropoles en faveur d'une transition alimentaire et agricole durable.

Contacts : [Kader Makhlouf](#) et [Chloé Mathieu](#)



[Lutte contre les rodéos motorisés : France urbaine auditionnée par le président la commission des Affaires culturelles, Bruno Studer](#)

07 juin 2018

Dans le prolongement de la proposition de loi déposée par les députés LR et l'UC au Sénat en novembre 2017 tendant à faciliter la répression des rodéos motorisés, le groupe majoritaire à l'Assemblée nationale a tenu à déposer sa propre proposition de loi sous l'égide de son président, **Richard Ferrand**. Celle-ci a été adoptée en commission des lois le 30 mai 2018 et sera examinée en séance le 7 juin. L'audition de France urbaine, en présence de **Margaret Connell**, adjointe au maire de Roubaix en charge de la sécurité, et de **Dominique Paulo**, Directeur prévention, sécurité et tranquillité publique à la ville de Roubaix, a permis d'attirer l'attention des parlementaires sur les attentes et les propositions formulées par l'ensemble des élus de la commission sécurité de France urbaine.

- Un phénomène en pleine recrudescence

Souvent évoqué par les élus de la commission Sécurité de France urbaine comme un sujet prioritaire, le phénomène des rodéos motorisés, en milieu urbain, mais également en milieu rural a toujours existé. Avec 8 700 rodéos en milieu urbain relevé par la police nationale pour la seule année 2017, force est de constater qu'il est urgent de se doter d'une législation plus adaptée pour lutter efficacement contre un phénomène qui engendre des nuisances sonores importantes mais également une forte insécurité dans l'espace public.

- Une législation jusqu'ici inadaptée

La situation qui prévalait jusqu'ici faisait état d'une faible répression notamment en raison de la difficulté à procéder à des interpellations en flagrance étant donné le caractère dangereux inhérent à ce type de délits. Ainsi, nombre d'arrestations n'aboutissent que rarement au prononcé de suites judiciaires dissuasives. Les parlementaires estiment donc nécessaire une adaptation de l'arsenal législatif pour contrer durablement ce fléau en raison des atteintes répétées à la tranquillité et à la sécurité publiques ainsi que des risques qu'ils représentent en matière de sécurité routière.

- Une proposition de loi plus contraignante qui marque une avancée

L'**article unique** propose donc une définition claire d'un délit spécifique plus facilement caractérisable pour les forces de l'ordre ainsi que la répression de l'incitation et de l'organisation de rodéos motorisés. Des peines complémentaires sont également prévues notamment en cas d'imprégnation alcoolique ou d'usage de produits stupéfiants par le conducteur. Par ailleurs, afin de prévenir la réitération de tels comportements, il est proposé la



confiscation obligatoire du véhicule ayant servi à commettre l'infraction par le juge, si la personne est propriétaire ou à la libre disposition de l'engin motorisé. Enfin, et c'est un point important, les policiers et les gendarmes pourront décider de l'**immobilisation administrative du véhicule en infraction**.

Cette audition a également été l'occasion pour France urbaine d'attirer l'attention des parlementaires sur les éclaircissements attendus de la part des membres de la commission Sécurité que France urbaine avait interrogés sur le sujet. Qu'il s'agisse de la possibilité de saisir les véhicules ou encore du champ d'application de la loi aux parcs, parkings, et parvis d'immeuble mais aussi de dénoncer la circulaire « blanche » du Ministère de l'intérieur qui interdit aux forces de l'ordre la poursuite des véhicules participants à des rodéos dans la crainte de débordements pouvant être déclenchés par de potentiels accidents.

Contacts : [Eloïse Foucault](#) et [Kader Makhoul](#)



Act'Urbaines

[Séminaire sport à Poitiers : une étape de plus de concertation sur la nouvelle gouvernance du sport](#)

07 juin 2018



Depuis le début de la concertation relative à la constitution d'une nouvelle gouvernance du sport, les séminaires thématiques permettent l'émergence et l'inventaire de recommandations. Le dernier en date s'est tenu à Poitiers le 1er juin dernier, consacré aux « moyens du développement ». Au programme : le financement du sport, l'emploi, les attentes à l'égard des entreprises ou encore le bénévolat.

En matière de bénévolat, une révolution culturelle est de mise pour pouvoir relancer une dynamique qui souffre notamment de l'absence progressive de bénévoles dans les clubs sportifs, bénévoles qui allouent par ailleurs de moins en moins de temps à la vie sportive locale. Si le sport demeure encore un grand pourvoyeur de bénévoles (3,5 millions de bénévoles sur les 13

millions que l'on recense de manière globale en France), il s'agit de travailler à la valorisation du rôle et à la reconnaissance du poids du bénévolat dans l'animation du territoire.

Concernant le volet du financement et de la fiscalité, des moyens doivent être sanctuarisés pour pouvoir souscrire durablement à la diffusion du sport et à l'objectif de 80 médailles françaises aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. France urbaine rappelle qu'il est nécessaire que le secteur économique puisse contribuer au financement du sport, notamment professionnel, de sorte que l'argent public puisse être recentré sur ses missions prioritaires (développement des pratiques et à l'accès au sport pour tous, garantir des équipements et structures sportives de proximité...). Aussi, si le mécénat a été abordé, il le sera davantage lors du dernier séminaire thématique qui se tiendra le 26 juin prochain à Caen, dont le maire, **Joël Bruneau**, coprésidera avec **Roselyne Bienvenu**, adjointe à la ville d'Angers et vice-présidente d'Angers Loire métropole en charge des sports, une prochaine commission Sport à France urbaine.

Le sport doit être davantage considéré comme un investissement que comme une charge. Les collectivités territoriales souscrivent de longue date à ce leitmotiv, lucides quant au capital social et économique que permet l'investissement dans le sport. La constitution prochaine de la future agence nationale du sport, dont les deux piliers seront le développement du sport pour tous et le soutien du sport de haut niveau, permettra aux collectivités de pérenniser leurs efforts en matière de démocratisation du sport et de premier soutien à la consécration du sport dans les territoires.

Contacts : [Emmanuel Heyraud](#) et [Sébastien Tison](#)





Communiqués de presse

07 juin 2018

[Signature du contrat financier à Toulouse : France urbaine reste vigilante sur l'amélioration du dispositif](#)

07 juin 2018

[France urbaine entendue sur l'accès du fichier des immatriculations par les policiers municipaux](#)

01 juin 2018

[Disparition de Jean-Claude Boulard](#)

Agenda

12 juin 2018

[Commission DDTE, le 12 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Education, le 20 juin 2018](#)

20 juin 2018

[Commission Sécurité, le 20 juin 2018](#)

26 juin 2018

[2e édition Rencontres des finances publiques de France urbaine](#)

27 juin 2018

[Assemblée générale, le 27 juin 2018](#)

12 juillet 2018

[Commission Culture, le 12 juillet à Arles](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg134-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>